



À Valenciennes, comme ailleurs : **STOP !**

Le 7 mai, grâce à nos collègues, la vie d'un greffier qui a tenté de mettre fin à ses jours au tribunal de Valenciennes a été sauvée. La même juridiction où 9 mois plus tôt un adjoint technique avait mis fin aux siens.

La situation est insupportable. Elle l'est d'autant plus que les leçons ne semblent pas avoir été tirées :

- malgré l'inspection administrative menée par la cour d'appel de Douai (dont les conclusions ne sont pas connues) ;
- malgré l'inspection menée par l'IGJ entre décembre et mars (dont les conclusions ne sont pas connues) ;
- malgré la mise à l'écart d'une cheffe problématique.

Au-delà des mots de soutien que nous avons pu exprimer face à ce nouvel évènement, nous nous retrouvons une nouvelle fois à rappeler ce que vivent les agents du greffe avec un macabre décompte que nous avons dû effectuer. Depuis août 2021, au sein des services judiciaires nous avons compté 17 « accidents graves », à savoir :

- 5 suicides ;
- 7 tentatives de suicide ;
- 4 décès au travail et au moins 1 accident grave au travail.

Nous rappelons qu'en 2022, avec le SM, nous avons affronté l'administration pour demander une expertise sur les conditions de travail dans les tribunaux judiciaires¹. Administration qui a refusé... Pourtant, la nécessité de cette expertise ne cesse d'être démontrée.

Alors qu'actuellement des discussions ont lieu sur l'avenir de nos métiers, sur nos formations, que certains veulent transformer les DSGJ en « super cadres / encadrants » coupés des réalités des agents, l'heure devrait plutôt être aux bilans, aux échanges sur les conditions de travail (dans les services et dans les instances compétentes) et à la recherche de l'amélioration des conditions de travail de tous les agents.

Le 14 mai, nous avons demandé à la DSJ de prendre des mesures pour protéger les agents du tribunal de Valenciennes. **À Valenciennes, comme ailleurs, les mesures coercitives exercées contre les agents (dont certains de nos représentants !) doivent cesser. Les méthodes de management brutales doivent cesser !**

Il est impératif que les agents ne se laissent plus faire. Ils doivent faire valoir leurs droits, se protéger, se préserver, faire passer leur santé et leur vie avant le travail, voire même qu'ils perdent leur vie à essayer de la gagner. Il ne faut pas laisser perdurer cette situation. C'est pourquoi la CGT entend continuer à défendre, chaque jour, les collègues qui en auront besoin et les invite dès à présent à la saisir.

A Paris le 16 mai 2024

1 <https://cgt-justice.fr/le-ministere-rejette-lexpertise-sur-les-conditions-de-travail/>